

REGISTER NUMBER: 405

NOTIFICATION FOR PRIOR CHECKING

Date of submission: 01/09/2008

Case number: 2008-486

Institution: Commission européenne

Legal basis: article 27-5 of the regulation CE 45/2001⁽¹⁾

(1) OJ L 8, 12.01.2001

INFORMATION TO BE GIVEN⁽²⁾

(2) Please attach all necessary backup documents

1/ Name and adress of the controller

2) Name and First Name of the Controller: BABELOT Jean-Francois

3) Title: Head of Unit

4) Directorate, Unit or Service to which the Controller is attached: E.01

5) Directorate General to which the Controller is attached: JRC

2/ Organisational parts of the institution or body entrusted with the processing of personal data

26) External Company or Directorate General to which the Processor is attached:

25) External Company or Directorate, Unit or Service to which the Processor is attached:

3/ Name of the processing

ZEUS - FLEXITIME AT JRC- ITU IN KARLSRUHE

4/ Purpose or purposes of the processing

Dans le système local sont repris les informations validées par le Gestionnaire des Congés (GECO) de l'ITU-MSU afin de mettre à jour la base de données locale :
gestion des horaires d'entrée/sortie du personnel statutaire et non-statutaire pour le calcul du temps de travail et la gestion du Flexitime.

Pour le personnel non-statutaire (personnel externe sous contrat uniquement), ces données servent également à la validation des heures de travail. Pour faire valider ses heures de travail, le personnel externe sous contrat remplit une fiche d'horaires de travail (provenant de l'employeur) et le soumet au supérieur hiérarchique direct de l'ITU (Chef de Secteur, Chef de Groupe, Action Leader) pour validation et signature. Les données de ZEUS servent au Chef d'Unité ou au supérieur hiérarchique direct comme référence pour cette validation. Seuls sont communiqués à l'employeur du contractant les données provenant des fiches d'horaires de travail. Cette communication est faite par l'employée lui-même.

Les données traitées ne sont pas destinées à intervenir dans le processus d'évaluation. Les données de l'horaire flexible ne servent pas directement pour le paiement des heures supplémentaires mais elles sont utilisées par le supérieur hiérarchique direct ou le chef d'unité comme référence dans le contexte de la validation de déclaration d'heures supplémentaires. La seule finalité concerne la saisie des horaires prestés.

5/ Description of the category or categories of data subjects

14) Data Subject(s) concerned:

- Tout "personnel statutaire" (fonctionnaires, agents temporaires, contractuels et auxiliaires).
- Experts nationaux détachés (END), boursiers, stagiaires.
- Le personnel externe sous contrat (sur accord du contractant seulement).

16) Category(ies) of Data Subjects:

Tout "personnel statutaire" (fonctionnaires, agents temporaires, contractuels et auxiliaires) et END (experts nationaux détachés), boursiers, stagiaires, personnel sous contrat (sur accord du contractant seulement)

6/ Description of the data or categories of data (including, if applicable, special categories of data (article 10) and/or origin of data)(including, if applicable, special categories of data (article 10) and/or origin of data)

17) Data field(s) of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also data fields which fall under article 10

No. du personnel figurant sur le badge de sécurité, no. du badge de sécurité, unité, nom, prénom, date (année, mois, jour), modèle du calcul journalier (horaires normales, temps partiel, télétravail, travail au weekend), heure d'arrivée, heure de départ, type d'absence (jour férié, ponts, flexitime), déviations (remarques), temps de travail brute, solde/horaires supplémentaires, total mensuel des horaires

Le personnel externe sous contrat est identifié uniquement par le no. du personnel figurant sur le badge de sécurité (celui-ci ne correspond pas à un numéro du personnel attribuée par la Commission).

L'article 10 est applicable.

18) Category(ies) of data fields of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also categories of data fields which fall under article 10

Données personnelles, données relatives à la gestion du temps de présence, remarques, données relatives aux modèles de calcul (horaires normales, temps-partiel, télétravail, travail au weekend).

Article 10 est mis en application.

7/ Information to be given to data subjects

15a) Which kind of communication(s) have you foreseen to inform the Data Subjects as described in articles 11 - 12 under 'Information to be given to the Data Subject'

- Déclaration spécifique de confidentialité (voir annexe).
- Guide de l'horaire flexible (Information Administrative no 62 du 21.12.2006)

8/ Procedures to grant rights of data subjects (rights of access, to rectify, to block, to erase, to object)(rights of access, to rectify, to block, to erase, to object)

15b) Which procedure(s) did you put in place to enable Data Subjects to exert their rights: access, verify, correct, etc., their Personal Data as described in articles 13 - 19 under 'Rights of the Data Subject' :

Tous les fonctionnaires et/ou agents peuvent s'adresser au responsable du traitement ou peuvent envoyer un mémo par courriel au chef d'unité de l'ITU MSU en utilisant une functional mailbox (JRC KARLSRUHE-MSU@ec.europa.eu) pour demander une vérification, une rectification, un effacement ou un verrouillage de leurs données à caractère personnel.

9/ Automated / Manual processing operation

7) Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior-Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

ZEUS - FLEXITIME est un système de gestion pour les horaires flexibles à l'ITU. Les opérations de saisie des horaires sont effectuées exclusivement par la personne concernée via un badge.

ZEUS FLEXITIME est une application décentralisée de traitement des horaires flexibles. Elle a été mise en place en 1987 suite à un accord avec la représentation du personnel. La collecte de l'information par badge est opérationnelle depuis la mise en production du traitement en 1987. La seule finalité concerne la saisie des horaires prestés.

La correction de données déjà encodées ou l'introduction de dérogations aux règles normales, par exemple pour du travail pendant le weekend sont effectuées manuellement. Ces deux cas sont spécifiquement prévus dans les règles, ils peuvent-être encodés uniquement par le chef d'unité, et en principe ne nécessitent pas d'instructions plus détaillées.

La gestion est de la responsabilité de l'ITU Management Support Unit (MSU)

Le Guide sur le Flexitime à l'ITU et le formulaire à remplir pour demander du Flexitime se trouvent en annexe au point 37.

Voir informations techniques relatives au système de lecture de badges en annexe au point 37

L'art. 27 est d'application.

8) Automated Processing operation(s):

Les opérations de saisie des horaires sont effectuées via un badge au bâtiment d'entrée de l'ITU. La transmission des données entre le lecteur de cartes et le système d'enregistrement des données s'effectue d'une manière automatique. Les données sont stockées dans une base de données.
Voir informations techniques au point 37

9) Manual Processing operation(s):

Le traitement manuel des données concerne l'introduction du nouveau personnel dans la base de données et la radiation des personnes en fin de contrat. L'enregistrement du type d'absence (missions, absence pour maladie, vacances, flexitime) la correction manuelle des anomalies, ainsi que la validation des enregistrements se fait manuellement par le chef d'unité de l'ITU MSU ou son délégué.

10/ Storage media of data

Papier et support électronique.

11/ Legal basis and lawfulness of the processing operation

11) Legal basis of Processing:

Base légale des droits de congé annuel :

Décision de la Commission du 28 avril 2004 portant création des dispositions d'application en matière de congés (document C(2004) 1597/12) I.A. 102-2004 du 28 juillet 2004.

Décision de la Commission du 28 avril 2004 portant création des dispositions d'application en matière d'absence pour maladie ou accident (document C(2004) 1597/11) - I.A. 92-2004 du 6 juillet 2004 .

Art. 57 à 61 du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

Annexe 5 dudit statut.

Base légale pour le travail à temps partiel :

Article 55 bis et l'Annexe IV bis dudit Statut. Décision de la Commission du 14 avril 2004 fixant les droits et les modalités d'application du travail à temps partiel.

Base légale pour le congé parental :

Article 42 bis dudit Statut. Décision de la Commission du 15 avril 2004 fixant les droits et les modalités d'application du congé parental.

Base légale pour le congé familial :

Article 42 ter dudit Statut. Décision de la Commission du 14 avril 2004 fixant les droits et les modalités d'application du congé familial.

Base légale pour l'horaire flexible:

Article 55 du Statut.

"Guide de l'horaire flexible", SEC(2006)1796 (décision de la Commission du 19 juillet 2006 et adoption finale du 19 décembre 2006); voir annexe).

12) Lawfulness of Processing:

Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"

Le traitement est licite suivant l'art. 5a et l'art. 5b.
L'article 27 est applicable.

12/ The recipients or categories of recipient to whom the data might be disclosed

20) Recipient(s) of the Processing:

En fonction de leur rôle et de leur responsabilité les acteurs suivants auront accès aux données spécifiques (copie papier) nécessaires aux traitements à effectuer :

- les supérieurs directs de la personne concernée (chef d'unité, directeur) et les supérieurs des supérieurs hiérarchiques directs (jusqu'à l'AIPN)
- les responsables internes de gestion des contractants
- les contractants qui ont exigé l'enregistrement du temps de présence de leur personnel (par l'intermédiaire de leurs salariés travaillant à l'ITU)

Pour faire valider ses heures de travail, le personnel externe sous contrat remplit une fiche d'horaires de travail (provenant de l'employeur) et le soumet au supérieur hiérarchique direct de l'ITU (Chef de Secteur, Chef de Groupe, Action Leader) pour validation et signature. Les données de ZEUS servent au Chef d'Unité ou au supérieur hiérarchique direct comme référence pour cette validation. Seuls sont communiqués à l'employeur du contractant les données provenant des fiches d'horaires de travail. Cette communication est faite par l'employée lui-même.

21) Category(ies) of recipients:

- les supérieurs directs de la personne concernée (chef d'unité, directeur) et les supérieurs des supérieurs hiérarchiques directs (jusqu'à l'AIPN)
- les responsables internes de gestion des contractants
- les contractants qui ont exigé l'enregistrement du temps de présence de leur personnel (par l'intermédiaire de leurs salariés travaillant à l'ITU)

Pour faire valider ses heures de travail, le personnel externe sous contrat remplit une fiche d'horaires de travail (provenant de l'employeur) et le soumet au supérieur hiérarchique direct de l'ITU (Chef de Secteur, Chef de Groupe, Action Leader) pour validation et signature. Les données de ZEUS servent au Chef d'Unité ou au supérieur hiérarchique direct comme référence pour cette validation. Seuls sont communiqués à l'employeur du contractant les données provenant des fiches d'horaires de travail. Cette communication est faite par l'employée lui-même.

13/ retention policy of (categories of) personal data

Les données relatives au flexitime seront conservées pendant 3 ans (ou plus en cas de recours) en l'absence de délais spécifiés ci-dessous.

13 a/ time limits for blocking and erasure of the different categories of data (on justified legitimate request from the data subject) (Please, specify the time limits for every category, if applicable)
(on justified legitimate request from the data subject)
(Please, specify the time limits for every category, if applicable)

22 b) Time limit to block/erase data on justified legitimate request from the data subjects

Les demandes de correction, de verrouillage, ou d'effacement sont prises en compte dans le mois suivant l'acceptation par le responsable du traitement.

14/ Historical, statistical or scientific purposes

If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification,

22 c) Historical, statistical or scientific purposes - If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification

non.

15/ Proposed transfers of data to third countries or international organisations

27) Legal foundation of transfer:

Only transfers to third party countries not subject to Directive 95/46/EC (Article 9) should be considered for this question. Please treat transfers to other community institutions and bodies and to member states under question 20.

non applicable

28) Category(ies) of Personal Data or Personal Data to be transferred:

non applicable

16/ The processing operation presents specific risk which justifies prior checking (please describe): *(please describe)*:

7) Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior-Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

ZEUS - FLEXITIME est un système de gestion pour les horaires flexibles à l'ITU. Les opérations de saisie des horaires sont effectuées exclusivement par la personne concernée via un badge.

ZEUS FLEXITIME est une application décentralisée de traitement des horaires flexibles. Elle a été mise en place en 1987 suite à un accord avec la représentation du personnel. La collecte de l'information par badge est opérationnelle depuis la mise en production du traitement en 1987. La seule finalité concerne la saisie des horaires prestés.

La correction de données déjà encodées ou l'introduction de dérogations aux règles normales, par exemple pour du travail pendant le weekend sont effectuées manuellement. Ces deux cas sont spécifiquement prévus dans les règles, ils peuvent-être encodés uniquement par le chef d'unité, et en principe ne nécessitent pas d'instructions plus détaillées.

La gestion est de la responsabilité de l'ITU Management Support Unit (MSU)

Le Guide sur le Flexitime à l'ITU et le formulaire à remplir pour demander du Flexitime se trouvent en annexe au point 37.

Voir informations techniques relatives au système de lecture de badges en annexe au point 37

L'art. 27 est d'application.

12) Lawfulness of Processing:

Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"

Le traitement est licite suivant l'art. 5a et l'art. 5b.

L'article 27 est applicable.

Article 27.2.(a) Processing of data relating to health and to suspected offences, offences, criminal convictions or security measures,

n/a

Article 27.2.(b) Processing operations intended to evaluate personal aspects relating to the data subject,

n/a

Article 27.2.(c) Processing operations allowing linkages not provided for pursuant to national or Community legislation between data processed for different purposes,

n/a

Article 27.2.(d) Processing operations for the purpose of excluding individuals from a right, benefit or contract,

n/a

Other (general concept in Article 27.1)

Article 27.1 Mini Prior check as agreed for any other Flexitime system.

17/ Comments

1) Date of submission:

10) Comments if applicable:

L'ITU a l'intention de garder l'application ZEUS.

36) Do you publish / distribute / give access to one or more printed and/or electronic directories?

Personal Data contained in printed and/or electronic directories of users and access to such directories shall be limited to what is strictly necessary for the specific purposes of the directory.

If Yes, please explain what is applicable.

no

37) Complementary information to the different questions if applicable, including attachments to this notification which should not be public :

Les informations techniques relatives au système de lecture de badges sont décrites dans le "Operating and Installation Manual" du "Terminal Series IT 800" (en annexe le manuel divisé en 5 parties)

Le Guide sur le Flexitime à l'ITU et le formulaire à remplir pour demander du Flexitime se trouvent également en annexe.

PLACE AND DATE:21/08/2008

DATA PROTECTION OFFICER: GEORGES Louis

INSTITUTION OR BODY:European Commission